

# PETR BRUCHE MOSSIG

## Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 16 Novembre 2022 -

### Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 54 titulaires

REÇU le

**23 NOV. 2022**

### Nombre de membres votants :

33

☞ Nombre de membres présents :

28

☞ Nombre de membres ayant donné procuration :

5

À LA SOUS-PRÉFECTURE  
de MOLSHEIM

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 16 Novembre à 18 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

### MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG  
Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF  
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'AVOLSHEIM  
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM  
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère Municipale de DORLSHEIM  
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM  
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM  
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE  
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM  
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM  
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG  
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH  
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche  
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE  
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY  
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE  
M. Marc SCHEER, Maire de ROTH AU  
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES
- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble  
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER  
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM  
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM  
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM  
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM  
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM  
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT  
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN  
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL  
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE  
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

### MEMBRES REPRESENTES :

Mme Sylvie TETERYCZ, ayant donné procuration à M. Laurent FURST  
M. Alexandre GONCALVES, ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTRY  
M. Sébastien JACOB, ayant donné procuration à M. Alain FERRY  
M. Emile FLUCK, ayant donné procuration à M. Jean-Louis BATT  
M. Pierre Paul ENGER, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER

### ASSISTAIENT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR  
M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCoT  
M. Guillaume LIMBACH, Chargé de mission pour la mise en œuvre d'un observatoire du SCOT Bruche Mossig  
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux décideurs locaux -Trésor Public  
M. Hervé MICLO, Dernières Nouvelles d'Alsace

### EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM  
M. Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est, représenté par M. Laurent FURST  
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE  
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM  
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM  
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER  
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG  
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG  
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG  
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS  
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE  
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE  
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE  
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER  
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT  
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS  
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES  
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK  
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT  
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM  
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM

---

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - COMPETENCE MOBILITE - PLATEFORME DE  
COVOITURAGE - CONVENTION ENTRE LE PETR ET LES EPCI

---

N° 2022-176-PETR

LE COMITE SYNDICAL

VU les statuts du PETR Bruche Mossig déposés en Préfecture et validés par arrêté préfectoral du 23 juillet 2019, modifiés par les arrêtés préfectoraux du 29 octobre 2020 et du 30 septembre 2022 ;

VU le projet de territoire du PETR Bruche Mossig approuvé par délibération n°2022-175 du Comité Syndical ;

VU le Plan Climat Air Energie Territorial Bruche Mossig adopté par délibération n° 2022-163 du Comité Syndical ;

CONSIDERANT l'intérêt général à développer le covoiturage sur le territoire du PETR Bruche Mossig ;

CONSIDERANT le projet de covoiturage, présenté par le PETR au Comité Syndical et à la conférence des Maires le 5 octobre 2022, lauréat de l'appel à projet Tenmod France Mobilités 2022 ;

CONSIDERANT que la note d'éclairage du 5 juillet 2022 du Ministère de la transition écologique et de la cohésion sociale des territoires, qui détaille le cadre juridique de la coopération entre collectivités en matière de mobilité, précise que le PETR peut se voir déléguer une partie de la compétence d'AOM, dès lors que ces actions sont prévues dans le projet de territoire du Pôle en vigueur, conformément au cadre légal (art. L 5741-2 du CGCT) ;

VU l'article L1231-1 et suivants du code des transports ;

VU l'article L1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 29 juin 2021 de la préfecture du Bas-Rhin actant la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » de la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig au sens de l'article L1231-1 du code des transports ;

VU L'arrêté du 29 juin 2021 de la préfecture du Bas-Rhin actant la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche au sens de l'article L1231-1 du code des transports ;

VU l'arrêté du 30 juin 2021 de la préfecture du Bas-Rhin actant la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble au sens de l'article L1231-1 du code des transports ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

décide

de mettre en œuvre la gestion d'une plateforme de covoiturage sur le territoire du PETR Bruche Mossig,

approuve

le projet de convention à intervenir entre , d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig et la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, en tant qu'AOM délégantes et, d'autre part, le PETR en tant que délégataire, pour la gestion d'une plateforme de covoiturage,

autorise

le Président à négocier et à signer ladite convention avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig et la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, ainsi que tous actes y afférent ;

charge

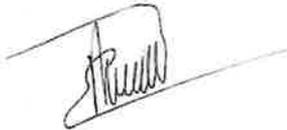
le Président des formalités correspondantes.

REÇU le

**23 NOV. 2022**

À LA SOUS-PRÉFECTURE  
de MOLSHEIM

Le secrétaire de séance,



Daniel ACKER

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 23/11/2022

Publié le : 28/11/2022